



CHS-CT DU 1er février 2022

A la demande des organisations syndicales, ce CHS-CT était consacrée essentiellement aux travaux de la Cité administrative.

En réponse à la déclaration liminaire intersyndicale, dans laquelle nous demandons le recrutement de médecin de prévention à la hauteur des besoins, la présidente du CHS-CT a indiqué que les administrations feront un nouveau courrier à Bercy pour demander l'affectation de médecin de prévention. Nous avons acté cette proposition qui nous semble malgré tout bien insuffisante et ne pas être à la hauteur de l'action à entreprendre auprès du secrétariat général de notre Ministère. A minima nous pensons qu'une demande de rendez-vous doit être faite auprès des responsables de notre ministère sur cette situation catastrophique de la médecine de prévention dans notre département.

Nous avons une nouvelle fois dénoncé la responsabilité de l'administration dans l'organisation de la politique de dégradation de la médecine de prévention menée depuis trop d'année.

A ce jour, les visites obligatoires quinquennales et annuelles ne sont plus faites, comme les aménagements de poste. Le médecin de prévention ne peut traiter que les urgences. Sa situation, comme bon nombre d'agents de notre ministère, devient intenable.

1. La réinstallation des services de la DRFIP dans le cadre de la phase 2 de la rénovation de la cité Saint-Sever fin 2022 : projet de micro-zoning

La DRFIP a présenté le projet en indiquant que cette phase concernerait 450 agents de la Cité administrative.

Dans les objectifs : la performance énergétique (faire baisser de 70 % la facture énergétique), l'optimisation des surfaces et l'amélioration des conditions de vie au travail.

Le déménagement des services de cette seconde phase sera réalisé fin 2022.

La DRFIP nous communique aujourd'hui le "calendrier rétroactif" des opérations menant au micro-zoning. Les dernières adaptations ont été faites le 26 janvier .

Nous avons, à nouveau, déploré le fait que nous étions informé alors que le projet était bouclé.

Depuis des années, nous demandons à être informé au plus tôt des projet. La Direction nous répond qu'ils préfèrent avoir des dossiers bouclés pour nous informer.

Quid alors de l'usage des CHS-CT. Les directions continuent d'ignorer le rôle de ces instances.

Depuis l'origine de ce dossier, l'administration manque de transparence.

Et le nombre d'intervenants dans le cadre de ces travaux rend difficile l'identification du bon interlocuteur.

Nous avons réitéré notre demande de CHS-CT commun "cité" puisque depuis ce 1er février la cité administrative est gérée par un syndic privé. C'est la société AGILE par délégation du Service de Gestion Commun Départemental (SGCD), lui-même service de la Préfecture.

On parlait hier encore d'Interlocuteur Unique. Une chimère....

Nous sommes revenus sur la vision de la continuité de service vue par la Préfecture avec **la fermeture de l'AGRIA** pendant 15 jours en décembre.

Les Organisations syndicales avaient pourtant alertées dès septembre du problème.

Et en décembre, notre direction a annoncé la fermeture du service. Pour nous cela reste inacceptable. La seule solution mise en place était la possibilité pour les agents d'aller déjeuner à la Préfecture et avoir un aménagement de temps... La direction reconnaît une gestion insatisfaisante...

Le Poste de Contrôle sécurité: Ce PC a été installé dans un algéco au début des travaux déjà dans des conditions précaires.

Avec la deuxième tranche, nous avons dénoncé une aggravation de la situation. En effet, le PC est au pied de la grue, sans toilettes, sans accès à un point d'eau et au milieu de la zone chantier.

Le ménage ne peut plus y être fait. Résultats, des cas COVID.

La Direction travaille à une solution. Espérons qu'elle intervienne avant la fin de la zone 3 du chantier !

Nous sommes aussi revenus sur **l'installation de l'ascenseur du chantier**, pour lequel nous avons interpellé la Direction : en effet, l'entreprise perceait les pierres de façades en combinaison intégrale. Cela fait plus d'un mois. La Direction est toujours en attente d'un retour de l'équipe projet.

A suivre donc.

Avec la fermeture de l'accès au parking par le cours Clémenceau, tous les véhicules doivent sortir par le quai Jean Moulin. Cela génère ou génèrera des problèmes d'accès au vu du nombre. La Direction nous indique avoir signalé ce problème à la Préfecture.

A voir donc à l'usage.

Autre problème : **les trottoirs du parking souterrain**. Les voitures frottent souvent les gèntes sur ces trottoirs et prennent l'autre sortie.

A ce jour, il n'est pas prévu de travaux d'arasage de ces trottoirs.

Pour l'accès Personne à Mobilité Réduite, une solution de moindre mal est en cours d'expertise : passer par le sous sol. A voir là aussi à l'usage.

Depuis le mois de décembre, un service, à l'insu de son plein gré, a "le plaisir" "d'essayer les platres" dans le cadre d'un "chantier test".

Et quels platres :

- **"La vie autonome des lumières"** : en effet, les lumières s'allument et s'éteignent de façon intempestive, avec une forte intensité. Et cela toute la journée.

Un premier audit n'a pas permis de solutionner le problème. Donc un second audit a été diligenté le 1er février. On attend les résultats. Le midi, les lumières ne s'allumaient plus du tout. Les agents travaillaient avec la lampe de bureau.

- **Les bureaux ne sont pas réglables en hauteur**, contrairement à ce qui nous avait été dit. Les Directions auront seulement une dotation de 5% du pieds réglables. Ou sinon, elles devront les acheter...

- **La Direction a commandé des bras articulés pour les bureaux**. Mais ne seront pas livrés avant fin avril au mieux. Problème d'approvisionnement DGFAP.

- Nous sommes intervenus fortement sur la **question de la chaleur dans cette nouvelle cité**. La Direction en préambule a indiqué qu'un des objectifs était de réduire de 70 % la facture énergétique. Espérons que la méthode choisie n'est pas celle retenue à terme : à savoir avoir moins de 18 ° dans les bureaux.

En effet la semaine dernière, la température était inférieure à 18 °.

Nous avons demandé, si cela perdurait, l'installation de chauffage d'appoint. Là aussi il est inacceptable de travailler dans ces conditions. L'administration doit veiller aux conditions de travail de ses agents.

Le problème est en cours d'expertise.

- Nous avons demandé **les modalités de nettoyage des locaux** et de voir le contrat de nettoyage. Celui ci est toujours en cours de négociation.

Nous avons découvert avec l'installation du SDIF que **les poubelles n'étaient pas prévues dans le cadre de la nouvelle cité**. Là encore, inacceptable pour nous.

En période de COVID, voire de grippe, gastro, ... ne pas disposer de poubelles personnels nous semblent une gageure.

Pour l'Intersyndicale, il faut à minima une poubelle par agent qui soit vidée tous les soirs. Sinon, comment parler d'amélioration des conditions de vie au travail s'il faut se lever à chaque fois...

Nous avons constaté une explosion de poubelles sauvages. Cela ne peut être qu'une solution temporaire.

- **Idem pour la téléphonie:** les collègues du SDIF n'ont pas accès au téléphone, notre réseau n'étant pas compatible avec le nouveau réseau de la Cité administrative. Les solutions existent. Mais difficile à mettre en oeuvre semble t il.

- Nous sommes aussi revenus sur la problématique **des urinoirs "enfants"**.

La direction nous a informé qu'à ce stade de reception des premiers travaux, de nombreuses réserves ont été formulées. Charge donc à elle de faire rectifier les nombreux défauts!

L'Inspecteur Santé et sécurité au travail est intervenu pour indiquer qu'il avait été consulté sur le projet, qu'il avait pu voir les locaux en janvier et qu'il avait constaté les mêmes anomalies que nous.

Il a indiqué que les équipements installés étaient de qualité, avec des améliorations sur la ventilation.

Au final, beaucoup de questions et peu de réponses concrètes.

Renvoyer la balle "c'est pas moi, c'est l'autre" n'est pas une solution.

La Présidente nous a demandé notre "Avis" sur ce point.

Après une suspension de séance, nous avons indiqué à la Présidente que pour donner un avis éclairé, nous devons voir les locaux.

Nous avons donc demandé une visite de service dans le cadre du CHS-CT, que la présidente a acceptée.

Nous rendrons donc un avis lors du prochain CHS-CT qui devrait se tenir fin mars.

La DRFIP a indiqué qu'elle ferait un point régulier d'avancée des travaux de la Cité lors des CHS futurs.

2. Point sur la crise sanitaire.

Les admnistration ont fait un point sur la situation COVID. Il semble que les chiffres indiqués demandent une mise à jour. Le médecin de prévention a indiqué qu'elle a une vingtaine de cas covid par jour pour nos trois administrations ??

3. Questions diverses

Les organisations syndicales sont revenues sur le sujet du centre de dépistage installé dans le hall de l'immeuble hébergeant le centre de contact de Rouen.

Le médecin de prévention a indiqué que ce n'était qu'un lieu de passage, et donc que cela ne présentait pas de danger à ce titre.